RAPPORT ANNUEL
2022-2023

PLUS QUE DES GESTIONNAIRES

ORDRE DES
ADMINISTRATEURS AGRÉÉS
GESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

QUÉBEC, SEPTEMBRE 2023

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2023.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma respectueuse considération.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor,
Sonia LeBel

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2023

Madame Sonia LeBel
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre, j'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier du 1er avril 2022 au 31 mars 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Le Président,
Louis Carrier, Adm.A.

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2023

Madame Dominique Derome
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les activités réalisées au cours de la période comprise entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président,
Louis Carrier, Adm.A.

TABLE DES MATIÈRES

L'ORDRE

Présentation 2
Mot du président 4
Rapport de la directrice générale 5
Employés et employées de l'Ordre 7

Gouvernance 8
Mot des administrateurs nommés 10
Comité de gouvernance et de ressources humaines 13
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie 13
Comité d'audit 14
Comité de planification stratégique 14
Comité de l'inspection professionnelle préventive 15
Bureau du syndic 18
Enquêtes et poursuites (Ch. VII Code des professions) 20
Comité de révision des décisions du bureau du syndic 21
Conseil d'arbitrage 21
Conseil de discipline 22
Comité de révision des demandes d'équivalence 22
Comité de la formation 23
Comité d'admission 24
Reconnaissance des équivalences 25

Normes professionnelles 26
Rôle sociétal et communications 27

LES MEMBRES

Formation continue 30
Assurance responsabilité professionnelle 32
Fonds d'indemnisation 33
Renseignements généraux sur les membres 34

LES ÉTATS FINANCIERS

États financiers 37

PRÉSENTATION DE L'ORDRE

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec est un ordre professionnel voué à la protection du public et consacré à la gestion, à la gouvernance et au conseil en management.

À travers ses 1 900 membres et ses titres Adm.A. et C.M.C., l'Ordre s'est donné la mission de rassembler et accompagner les administrateurs, les gestionnaires professionnels et les conseillers en management qui s'engagent à exceller dans leur pratique pour mieux protéger les organisations et les clients.

NOTRE MISSION

Rassembler et accompagner les administrateurs, les gestionnaires professionnels et les conseillers en management qui s'engagent à exceller dans leur pratique pour mieux protéger les organisations et les clients.

NOTRE VISION

Multiplier les organisations conseillées, dirigées et administrées par des professionnels ayant à cœur la saine gouvernance et la gestion responsable.

NOS PROMESSES

- Valoriser l'excellence en gestion, en gouvernance et en conseil en management.
- Démontrer la valeur de nos titres professionnels.
- Développer le sentiment d'appartenance à l'Ordre et la fierté de porter nos titres.

NOS VALEURS

- **COHÉRENCE** : l'Ordre privilégie une approche des problématiques selon un esprit logique, exempt de contradictions dans les directions et les décisions prises.
- **COLLABORATION** : l'Ordre favorise le travail en collaboration et les réflexions concertées afin de privilégier l'atteinte des objectifs fixés.
- **CONFIANCE** : l'Ordre veille à susciter un sentiment de sécurité à l'égard du public, notamment en prenant des décisions visant l'atteinte des objectifs de l'Ordre et la protection du public.
- **COURAGE** : l'Ordre s'estime en mesure de repenser les façons de faire, d'oser des idées originales et nouvelles et de tenter des actions difficiles.
- **SIMPLICITÉ** : l'Ordre choisit de s'organiser de manière peu compliquée et spontanée dans le but de garder l'exécution des décisions simples pour l'équipe et pour les membres.

Les conseils d'administration face au harcèlement
AdmA
ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS
CA ENGAGÉ

Le CA adhère à une culture de respect au sein de l'organisation.

Plan de développement 2021-2023

Afin de réaliser pleinement sa mission, l'Ordre des Adm.A. a élaboré un plan de développement. Celui-ci s'inscrit dans la suite du plan de relance amorcé en 2017 et du plan de continuité qui a suivi en 2018. Accroître le membership permettra à l'Ordre d'étendre sa portée et d'assurer une plus grande protection du public.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ DE L'ORDRE ET DU TITRE Adm.A.

Objectif : être crédible et reconnu.

- Renforcer l'image de marque « Adm.A. ».
- Assurer la présence de l'Ordre auprès de la relève Adm.A. dans les universités.
- Valoriser l'apport des gestionnaires professionnels au sein des organisations.
- Provoquer les opportunités pour le développement de la profession.

PRIORITÉ TACTIQUE

ACCÉLERER LA CROISSANCE DU MEMBERSHIP

Objectif : atteindre un nombre de membres significatif.

- Accentuer l'attraction envers le titre Adm.A.
- Créer un esprit de communauté entre les membres.
- Solidifier les liens entre les membres et l'Ordre.
- Accompagner les gestionnaires professionnels dans leur pratique.

PRIORITÉ ORGANISATIONNELLE

VEILLER À UNE GESTION ET UNE GOUVERNANCE RESPONSABLES DE L'ORDRE

Objectif : permettre à l'Ordre de s'appuyer sur des bases solides au niveau de sa gestion.

- Effectuer les changements réglementaires prioritaires.
- Maintenir un milieu de travail sain.
- S'assurer d'une gestion saine et intégrée des risques.

MOT DU PRÉSIDENT SORTANT

Alexandre Bellemare, avocat, CPA, Adm.A.

Transition avec souplesse

Une nouvelle année de développement et d'engagement renouvelé envers la protection du public se termine pour l'Ordre.

L'année passée fut marquée par des changements à sa tête, des changements opérés en souplesse afin de conduire les projets engagés à bon port. En effet, dès le 9 janvier 2023, les membres du Conseil d'administration ont pu échanger individuellement avec M^{e} Nathalie Parent, Adm.A., nouvelle directrice générale et secrétaire de l'Ordre.

L'un des premiers mandats requis auprès de la nouvelle directrice générale a été d'amorcer rapidement un exercice complet de planification stratégique avec le nouveau Conseil d'administration et la nouvelle présidence, et de poursuivre l'un des dossiers stratégiques de l'Ordre relatif au profil des compétences des gestionnaires responsables d'un CHSLD ou de tout établissement similaire. Les travaux sont bien amorcés dans les deux dossiers et devraient se poursuivre avec vigueur dès l'automne prochain.

Par ailleurs, c'est avec une immense fierté que, le 15 juin 2023, je termine mon mandat à la présidence de l'Ordre et à son Conseil d'administration avec le sentiment du devoir accompli. En effet, je m'étais notamment fixé comme objectifs de consolider la rentabilité de l'Ordre et de poursuivre la croissance de son membership tout en respectant notre mission de protection du public. Mission accomplie ! Tout ce beau travail ne pouvait se réaliser sans la complicité des membres du Conseil d'administration et de l'engagement indéfectible de la directrice générale en poste jusqu'en août 2022, madame Francine Sabourin, Adm.A.

Ainsi, je profite de l'occasion pour remercier sincèrement Francine Sabourin, Adm.A., qui a su mener avec agilité et simplicité le virage amorcé par l'Ordre sous son leadership depuis plusieurs années, et ce, afin de faire croître et rayonner l'Ordre et ses titres Adm.A. et C.M.C.

Finalement, je remercie également France Vézina, Adm.A., qui a su relever avec brio l'intérim de la direction générale, et ce, dans la continuité de nos activités prioritaires et en respect de toutes nos parties prenantes.

Merci de votre engagement et fidélité envers l'Ordre. ■

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Nathalie Parent, notaire, Adm.A.

C'est avec enthousiasme et fierté que je vous présente le rapport d'activités de la direction générale de l'Ordre pour l'exercice financier 2022-2023. D'entrée de jeu, il faut souligner que cet exercice, bien que riche en réalisations, aura été marqué par une transition à la direction générale. Je remercie d'ailleurs mes prédécesseures, Francine Sabourin, Adm.A., et France Vézina, Adm.A., pour avoir mis en œuvre plusieurs projets stratégiques et réalisé diverses activités de l'Ordre (cette année a notamment vu le retour du 5à7 de réseautage et la tenue du Congrès Gestion 2022 en mode hybride), et ce, avant mon entrée en fonction le 9 janvier 2023.

En effet, le départ de madame Sabourin a conduit l'organisation et les membres de l'équipe à revoir l'ensemble des activités afin de maintenir celles qui étaient prioritaires. Cette priorisation a été réalisée dans la continuité et de manière graduelle. Voilà un défi qui aura été relevé avec succès par toute l'équipe qui m'entoure.

Des dossiers stratégiques et des opérations qui ont mobilisé toute l'équipe !

La dernière année a été très active pour toute l'équipe de l'Ordre, notamment lors de la période de renouvellement du membership annuel qui s'est terminée le 31 mars 2023, avec un nombre de membres toujours en croissance depuis quelques années : 1 943 membres Adm.A.

En parallèle, de concert avec le Conseil d'administration, la présidence et les employés de l'Ordre, nous avons continué à concentrer nos efforts sur l'avancement d'importants dossiers stratégiques amorcés par mes prédécesseures, à savoir :

1. Accroître la notoriété de l'Ordre et des titres Adm.A. et C.M.C.;
2. Accélérer la croissance du membership;
3. Veiller à une gestion et une gouvernance responsables de l'Ordre.

Cette perspective en tête, nous avons mis beaucoup d'énergie et d'emphase à accélérer nos représentations auprès des instances politiques et gouvernementales afin de démontrer la nécessité, pour la protection du public, de réserver aux membres Adm.A., l'activité de gérer et d'administrer des résidences-services pour personnes avec des besoins spécifiques, telles que les CHLSD, maisons des aînés, les autres types de résidences pour personnes âgées ou vulnérables, les ressources intermédiaires, etc.

Également, une nouvelle campagne de notoriété a été diffusée sur LinkedIn à partir de l'automne 2022. Développée avec un prestataire externe, cette campagne, intitulée « plus que des gestionnaires », met l'accent sur l'apport des gestionnaires au sein des organisations, au-delà des tableurs, tableaux de bord et autres projections.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Nathalie Parent,
notaire, Adm.A.

Neuf membres de l'Ordre ont accepté d'être les visages de ces gestionnaires et de voir leur ombre devenir celle d'un super-héros.

Par ailleurs, nous avons amorcé les travaux concernant l'exercice de notre prochaine planification stratégique. L'Ordre débutera, au cours des mois à venir, de nouvelles consultations en prévision de cet important chantier.

La protection du public, c'est aussi des outils et le développement professionnel des membres.

Je crois sincèrement que notre mission de protection du public, enchâssée dans la Loi, passe par le développement professionnel des membres, et ce, par toutes sortes de moyens. Ainsi, il n'y a pas eu d'immobilisme au cours de la dernière année. L'Ordre continue de développer des outils (balados, fiches pratiques, etc.) et des supports (argumentaires pour accompagner les offres de services, etc.) pour accompagner la pratique de ses membres. Des nouvelles formations en ligne ont été ajoutées au catalogue. Également, comme les deux années précédentes, des matinées thématiques spéciales ont été offertes gracieusement aux membres (trois en avril et mai 2022, une au printemps 2023). Ce format propose, en direct, trois conférences successives d'une heure permettant de cerner ou de présenter différemment un enjeu spécifique en faisant appel à des intervenants, professeurs ou praticiens, tous passionnés de gestion, de consultation ou de gouvernance.

Au cours du mois de mars, était par ailleurs offerte une formation au sujet de l'entrée en vigueur de la Loi 25 (Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels), qui peut devenir ou sembler être un casse-tête pour bien des organisations. Le travail d'ajustement demandé par cette nouvelle législation est aussi une pièce importante à l'agenda de l'Ordre pour les mois à venir.

Enfin, le dernier volet des formations gratuites développées avec le soutien de la CNESST a été lancé en janvier 2023. Il se concentre sur l'intervention en cas de plainte pour harcèlement et est la suite logique des deux précédentes formations qui concernaient la prévention (gestionnaires et administrateurs).

Remerciements

Je termine ce bref bilan en remerciant le Conseil d'administration, et le président, M[e] Alexandre Bellemare, CPA, Adm.A., de leur confiance à mon égard et de leur appui indéfectible à l'égard de tous les employés, particulièrement dans ce contexte de transition à la tête de l'organisation.

Je ne peux passer sous silence également la contribution de toute l'équipe de la permanence, qui ont fait preuve d'une capacité d'adaptation remarquable et d'un soutien constant depuis mon entrée en fonction. ■

DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

Directrice générale et secrétaire	**Nathalie Parent**, Adm.A., notaire | Depuis le 9 janvier 2023. France Vézina, Adm.A. | Par intérim, du 24 août 2022 au 8 janvier 2023. Francine Sabourin, Adm.A. | Du 24 mars 2016 au 23 août 2022.
Secrétaire adjointe	**M[e] Elise Thériault** | Depuis le 25 mars 2022.

La rémunération de la direction générale et du secrétariat de l'Ordre est de 164 185,67 $. Elle comprend le salaire annuel et les avantages sociaux.

Equipe de l'Ordre

Au 31 mars 2023, **9 employés** travaillent l'équivalent de 35 heures par semaine.

Me **Nathalie Parent,** Adm.A.
Directrice générale et Secrétaire

Fatima Mahyou-Bouchet
Responsable
Recrutement du membership

Me **Elise Theriault**
Conseillère juridique
et Secrétaire adjointe

Julie Fouillée, Adm.A.
Coordonnatrice
Admission

Christelle Dawah
Adjointe administrative

Helena Sorroche
Conseillère
Affaires professionnelles

Florence Lagouarde
Conseillère
Communications

Liette Morin
Agente
Service à la clientèle

Jessica Leung, Adm.A.
Conseillère
Développement professionnel

Sylvie Pellerin, Adm.A.
Responsable
Comptabilité

Consultante

Me **Normand Blanchard**, Adm.A.
Syndic

Denis Thibault, CRHA, Adm.A.
Inspecteur

GOUVERNANCE DE L'ORDRE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN POSTE AU 31 MARS 2023

Le président et les administrateurs de l'Ordre agissent à titre bénévole et ne reçoivent aucune rémunération.

Me Alexandre Bellemare
CPA, Adm.A.

Administrateur élu	Entrée en fonction la plus récente	Assiduité
Région III* 2e mandat consécutif	28 mai 2019	Ordinaires : 6/6 Extraordinaires : 20/20

Président du C.A., élu au sein du C.A. le 18 juin 2021 pour un 1er mandat de 2 ans (sauf du 13 août au 20 septembre 2021).
Président par intérim du comité de gouvernance et de ressources humaines du 7 juin 2022 au 25 novembre 2022.
Membre du comité du Fonds d'indemnisation.

Louis Carrier
Adm.A.

Administrateur élu	Entrée en fonction la plus récente	Assiduité
Région I 1er mandat	18 juin 2021	Ordinaires : 5/6 Extraordinaires : 20/20

Vice-président du C.A. depuis le 25 novembre 2022.
Membre du comité d'audit du 18 juin 2021 au 25 novembre 2022.
Président du comité de gouvernance et de ressources humaines à partir du 25 novembre 2022.

Gabriel Rioux
Adm.A., urbaniste

Administrateur coopté	Entrée en fonction la plus récente	Assiduité
Région I 1er mandat	18 juin 2021	Ordinaires : 5/6 Extraordinaires : 20/20

Trésorier du C.A. depuis le 18 juin 2021.
Membre du comité d'audit depuis le 18 juin 2021 et président de ce comité depuis le 25 novembre 2022.
Membre du comité du Fonds d'indemnisation depuis le 17 juin 2022.

Gérald Blachon
Adm.A.

Administrateur coopté	Entrée en fonction la plus récente	Assiduité
Région II 1er mandat	18 juin 2021	Ordinaires : 6/6 Extraordinaires : 20/20

Membre du comité de gouvernance et de ressources humaines depuis le 18 juin 2021.

Elias Kallas
Adm.A.

Administrateur coopté	Entrée en fonction la plus récente	Assiduité
Région III 1er mandat	25 novembre 2022	Ordinaires : 2/2 Extraordinaires : 8/8

Membre du comité d'audit à partir du 3 février 2023.

Michelle Laberge Adm.A.	Administratrice cooptée Région III 2e mandat	Entrée en fonction la plus récente 18 juin 2021	Assiduité Ordinaires : 3/6 Extraordinaires : 20/20

Membre du comité d'inspection professionnelle depuis le 28 janvier 2022.

Michel Barbier	Administrateur Nommé par l'OPQ 1er mandat	Entrée en fonction la plus récente 21 mai 2021	Assiduité Ordinaires : 4/6 Extraordinaires : 16/20

Membre du comité de gouvernance et de ressources humaines depuis le 18 juin 2021.
Membre du comité de révision depuis le 17 juin 2022.

Claude Dutil	Administrateur Nommé par l'OPQ 1er mandat	Entrée en fonction la plus récente 11 juin 2021	Assiduité Ordinaires : 6/6 Extraordinaires : 20/20

Membre du comité d'audit depuis le 18 juin 2021.

Michèle Raymond ing.	Administratrice Nommée par l'OPQ 1er mandat	Entrée en fonction la plus récente 19 novembre 2021	Assiduité Ordinaires : 6/6 Extraordinaires : 20/20

Membre du comité du Fonds d'indemnisation à partir du 22 janvier 2022.
Membre du comité d'audit à partir du 25 novembre 2022.

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN POSTE AU COURS DE L'EXERCICE, MAIS PLUS EN FONCTION AU 31 MARS 2023

Sonia Nadège Ngouomo Likibi CRHA, Adm.A.	Administratrice élue Région III 1er mandat	Entrée en fonction la plus récente 28 mai 2019	Assiduité Ordinaires : 0/2 Extraordinaires : 9/9

Vice-Présidente du C.A., élue au sein du C.A. le 19 juin 2021 pour un 1er mandat d'un an jusqu'au 18 juin 2022.
Présidente du comité de gouvernance et de ressources humaines jusqu'au 6 octobre 2022.
Démission le 6 octobre 2022.

Compositions des **régions électorales**

* **Région électorale I** : Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Capitale-Nationale, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Estrie et Centre-du-Québec.
Région électorale II : Montérégie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides et extérieur du Québec.
Région électorale III : Montréal et Laval.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS

FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Rôle d'un conseil d'administration	7	2
Gouvernance et éthique	8	1
Égalité entre les femmes et les hommes	9	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle	7	2
Les conseils d'administration face au harcèlement	8	1

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2022 s'est tenue par visioconférence le 16 novembre en présence de 58 membres.

Principaux sujets

- Bilan de la dernière année et présentation de projets en cours.
- Situation financière de l'Ordre.
- Consultation sur la cotisation 2023-2024.

Le rapport annuel 2022-2023 sera présenté le mercredi **15 novembre 2023** lors de l'assemblée générale annuelle.

MOT DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS

Michel Barbier
Claude Dutil
Michèle Raymond, ing.

Le système professionnel québécois est chapeauté par l'Office des professions du Québec qui surveille les 46 ordres professionnels dirigeant les 55 professions règlementées du Québec.

Les ordres professionnels sont des organisations autonomes qui ont de grandes responsabilités concernant la protection du public. Ils doivent répondre aux exigences du *Code des professions* qui encadre l'exercice professionnel et favorise un regard externe aux ordres par la représentation du public au sein de leur administration.

Pour l'aider à remplir son rôle, l'Office procède à la nomination de représentants du public sur les conseils d'administration des différents ordres. C'est la raison pour laquelle on compte trois administrateurs nommés par l'Office au sein du Conseil d'administration de l'Ordre des Adm.A. Les administrateurs nommés représentant le public ont les mêmes pouvoirs, devoirs et responsabilités que les administrateurs élus.

Les administrateurs nommés siègent aussi aux comités statutaires de l'Ordre : comité d'audit, CGRH, comité de révision et Fonds d'indemnisation.

Provenant de différents secteurs d'activité et bénéficiant d'expériences acquises dans le monde des affaires, en politique ou dans différentes organisations sociales, les administrateurs nommés ont contribué au développement de l'Ordre en participant à différents groupes de travail et en collaborant à la réalisation du plan de développement 2021-2023.

Tous les administrateurs de l'Ordre, qu'ils soient élus ou nommés, ont à cœur de bien remplir sa mission : assurer la protection du public !

Notre travail en tant que représentants du public a été en harmonie totale avec les autres administrateurs et avec la permanence. D'ailleurs, le départ et le remplacement de la directrice générale s'est fait de façon fluide et les principaux objectifs fixés par le Conseil d'administration ont été atteints. L'Ordre a même dégagé un surplus budgétaire.

Nous pouvons confirmer que le Conseil d'administration et la permanence ont rempli leurs responsabilités pour assurer la bonne gestion et la saine gouvernance de l'Ordre, accroître son rayonnement et fournir des services adéquats à ses membres.

En conclusion nous sommes d'avis que : plus il y aura de gestionnaires et d'administrateurs membres de l'Ordre des Adm.A., mieux le public québécois sera protégé ! ■

NOMBRE DE SÉANCES TENUES DURANT L'EXERCICE

Séances ordinaires	**6**	visioconférence	4
		présentiel	2
Séances extraordinaires par courriel	**20**		

RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DOSSIERS STRATÉGIQUES

- Adoption du plan d'action pour l'année 2022-2023.
- Déploiement du plan d'action et de la campagne « Gestionnaires de CHSLD ».
- Demande de subvention à la CNESST pour développer des outils de sensibilisation sur le harcèlement en milieu de travail.

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- Adoption de principe des modifications au *Code de déontologie des administrateurs agréés*.
- Adoption mensuelle des demandes de permis et des demandes d'équivalence.
- Constatation des démissions et adoption des radiations du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut de payer la cotisation annuelle.
- Adoption du programme d'inspection professionnelle préventive.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- Embauche d'une directrice générale et secrétaire par intérim.
- Embauche d'une directrice générale et secrétaire.
- Cooptation d'un administrateur.
- Bonification de la rémunération de la direction générale et des employés.
- Adoption des modifications à la *Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel* applicable aux employés de l'Ordre ainsi que de la violence en milieu de travail.
- Nomination de membres à différents comités de l'Ordre.
- Approbation de tous les procès-verbaux des séances du Conseil.

DOSSIERS RELATIFS AUX FINANCES

- Adoption du budget 2022-2023.
- Adoption des états financiers audités au 31 mars 2022.
- Adoption d'une recommandation aux membres présents à l'assemblée générale annuelle des membres pour le renouvellement du mandat des auditeurs pour les états financiers 2022-2023.
- Adoption du projet de budget 2023-2024.
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres de la cotisation annuelle 2023-2024.

POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE DE L'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS EN VIGUEUR AU COURS DE L'EXERCICE

TEXTES DE RÉFÉRENCE	ADOPTION / RÉVISIONS
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec	2019 / 2022
Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et la déontologie	2019
Règles de conduite pour les candidats aux élections de l'Ordre des administrateurs agréés et les messages électoraux	2019
Politique sur les communications électorales	2023
Charte pour le comité de gouvernance et de ressources humaines	2017 / 2019
Charte pour le comité d'audit	2011 / 2019
Charte du comité de planification stratégique	2023
Politique des élections des officiers	2023
Politique sur l'évaluation des membres du Conseil d'administration et sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration	2017 / 2020
Partage des responsabilités du Conseil d'administration, de la présidence, de la vice-présidence, de la direction générale et de l'assemblée générale des membres	2011 / 2017 / 2021
Politiques sur les affaires du C.A. - Fonctionnement au sein du Conseil d'administration	2011 / 2017 / 2022
Politiques sur les affaires du C.A. - Accueil et formation continue des administrateurs	2011 / 2019 / 2020
Procédure pour l'évaluation de la direction générale	2019 / Annuellement
Politique et directives de remboursement des frais de déplacements et de séjour	2013 / 2022
Politique et directives du conseil de discipline	2008 / 2015 / 2022
Structure de gouvernance des instances	2023

TRAVAUX D'ÉLABORATION EN COURS OU PROJETÉS

- Politiques de gestion sur l'approvisionnement responsable et aux opérations de suivi - Mise à jour en cours.
- Politique de la gestion intégrée des risques - Mise à jour en cours.
- Plan pour la préparation de la relève au poste de président de l'Ordre - Élaboration en cours.
- Charte du comité des admissions - Élaboration en cours.
- Charte du comité C.M.C. - À mettre à jour.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET SANCTIONS

- Le *Code d'éthique et de déontologie* existe depuis le 25 janvier 2019. Il a été mis à jour le 28 janvier 2022 et a été publié dans le rapport annuel 2021-2022 de l'Ordre (https://www.adma.qc.ca/salle-de-presse/rapports-annuels/).
- Le Règlement intérieur du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a été publié dans le rapport annuel 2018-2019 de l'Ordre (https://www.adma.qc.ca/salle-de-presse/rapports-annuels/).

NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice en raison de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE RESSOURCES HUMAINES

PRÉSIDENT

Louis Carrier, Adm.A. (depuis le 25 novembre 2022)

M[e] **Alexandre Bellemare**, CPA, Adm.A. (du 7 juin au 25 novembre 2022, par intérim)

Sonia Nadège Ngouomo Likibi, CRHA, Adm.A. (jusqu'au 7 juin 2022)

MEMBRES

Gérald Blachon, Adm.A.

Michel Barbier

MANDAT ET ACTIVITÉS

Le comité s'assure que l'Ordre utilise les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de gestion des ressources humaines et fait les recommandations nécessaires en ce sens au Conseil d'administration.

Le comité de gouvernance et de ressources humaines s'est réuni à huit reprises au cours de la période :

- Recommandations pour les nominations aux différents comités.
- Travaux concernant la relève au Conseil d'administration.
- Application du processus de cooptation.
- Évaluation de la direction générale.
- Travaux relatifs à la relève de la direction générale, incluant l'embauche d'une direction générale par intérim.
- Recommandation au Conseil d'administration pour l'entrée en fonction d'une nouvelle directrice générale et secrétaire à compter du 9 janvier 2023.
- Élaboration d'un plan d'actions annuel des travaux du comité.
- Préparation d'une politique relative aux élections des officiers.

COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

PRÉSIDENT

Bernard Blackburn, Adm.A. | Statut : membre avec expertise

SECRÉTAIRE

Isabelle Limoges, Adm.A. (jusqu'au 3 février 2023) | Statut : ancienne membre du C.A.

MEMBRES

Chantal Dalpé, Adm.A. (depuis le 3 février 2023) | Statut : ancienne membre du C.A.

Sylvie Lemieux | Statut : nommée par l'Office des professions

MANDAT ET ACTIVITÉS

Le comité enquête sur les allégations de manquements au *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*.

Suite à la réception d'une plainte, le comité mène une enquête confidentielle et recommande éventuellement au Conseil d'administration de sanctionner un de ses membres qui aurait manqué à une des obligations incluses dans son *Code d'éthique et de déontologie*. Le comité d'enquête est doté d'un règlement intérieur.

Le mandat des membres du comité est d'une durée de deux ans.

Aucune activité relative à l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration* ni aucune demande d'enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

COMITÉ D'AUDIT

PRÉSIDENT

Gabriel Rioux, urbaniste, Adm.A. (depuis le 25 novembre 2022)
Louis Carrier, Adm.A. (jusqu'au 25 novembre 2022)

MEMBRES

Sophie Brunette, Adm.A.
Claude Dutil
Elias Kallas, Adm.A. (depuis le 3 février 2023)
Michèle Raymond, ing. (à partir du 25 novembre 2022)
Gabriel Rioux, urbaniste, Adm.A. (jusqu'au 25 novembre 2022)

MANDAT ET ACTIVITÉS

Le comité d'audit aide le Conseil d'administration à exercer sa responsabilité de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière, et veille à ce que l'Ordre suive des pratiques de gestion responsable et prudente. De plus, il s'assure des suivis avec les auditeurs, examine les informations financières et participe aux contrôles financiers et à la gestion des risques.

Le comité d'audit a tenu trois réunions au cours de l'exercice financier afin d'analyser et recommander au Conseil d'administration les sujets suivants, à savoir :

- États financiers au 31 mars 2023 et états des résultats trimestriels.
- Rencontre annuelle avec l'auditeur externe.
- Prévisions budgétaires et cotisations annuelles.
- Suivi relatif à la gestion des placements du Fonds d'indemnisation et du Fonds général.
- Mise à jour du plan de la gestion des risques ainsi que de la politique d'approvisionnement.
- Montants des cotisations annuelles de l'Ordre.
- Plan d'actions annuel des travaux du comité et nouveau processus de reddition de compte trimestrielle au Conseil d'administration.

COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

MEMBRES

M[e] **Alexandre Bellemare**, CPA, Adm.A. (président de l'Ordre)
Louis Carrier, Adm.A. (vice-président de l'Ordre)
Michèle Raymond, ing. (membre du C.A. nommée par l'OPQ)

SECRÉTAIRE

M[e] **Nathalie Parent**, Adm.A. (directrice générale et secrétaire)

MANDAT ET ACTIVITÉS

Le mandat du comité de planification stratégique est de suivre l'avancement de la démarche de réflexion liée à l'élaboration de la planification stratégique de l'Ordre, de fournir sa rétroaction à l'égard des projets envisagés et de nourrir la réflexion du Conseil d'administration à propos de l'évolution des travaux.

Le comité de planification stratégique :

- reçoit périodiquement les rapports de la direction générale quant à l'état d'avancement des travaux d'élaboration de la planification stratégique, et ce, jusqu'à la conclusion du processus.
- fournit à la direction générale des idées quant à l'élaboration de la planification stratégique.
- effectue l'analyse des propositions sur la planification stratégique afin de nourrir les réflexions du Conseil d'administration.
- peut être mandaté par le Conseil d'administration pour effectuer les analyses qu'il pourrait souhaiter.

Le comité de planification stratégique a été constitué le 24 mars 2023 et ne s'est donc pas réuni pendant l'exercice 2022-2023.

COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE PRÉVENTIVE

PRÉSIDENT

Maxime Boissonneault, CRHA, Adm.A.

MEMBRES

Jacques Brouillard, Adm.A., Pl. Fin.	Planification financière
Claire Ouellette, Adm.A., C.M.C.	Conseil en management
Thierry Vallette Viallard, Adm.A.	Gestion de copropriété
Elyse Lebeau, Adm.A.	Gestion d'OBNL
Michelle Laberge, Adm.A.	Représentante du C.A.

SECRÉTAIRE ET RESPONSABLE DÉSIGNÉE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Helena Sorroche (depuis le 1er mai 2022)

INSPECTEUR

Denis Thibault, CRHA, Adm.A. | Temps partiel

CONTEXTE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'inspection professionnelle préventive est l'occasion idéale pour un administrateur agréé de procéder à une évaluation de sa pratique à la lumière des normes établies et, par conséquent, de tendre à l'excellence dans l'exercice de sa profession.
Le comité de l'inspection professionnelle a pour mission de gérer le programme d'inspection professionnelle des administrateurs agréés afin que leur pratique soit conforme aux exigences de l'Ordre.

Les travaux du comité et les observations provenant des inspections apportent une valeur ajoutée non seulement au membre inspecté, mais également à tous les membres collectivement, et ce, afin d'assurer le rayonnement de la collectivité des administrateurs agréés tout en affermissant la confiance du public à l'égard du titre Adm.A.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

84 formulaires d'inspections ont été envoyés aux membres étant Adm.A. selon différents critères de sélection par domaine d'expertise.

La répartition par domaine d'expertise a été faite comme suit :

Conseil en management : 34
Planification financière : 4
Gestion de copropriété : 4
Généraliste : 42

COMPTES EN FIDÉICOMMIS	
Nombre de membres détenant un compte en fidéicommis au 31 mars de l'exercice	11
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection des livres et registres et des comptes en fidéicommis au cours de l'exercice	0*

* Deux inspections ont été effectuées le 1er avril 2023 et apparaîtront donc dans le prochain rapport annuel.

INSPECTIONS INDIVIDUELLES	
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	84
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	76
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	77
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	0
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Aucune inspection de suivi n'était pendante au 31 mars 2022 et aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Aucune inspection portant sur la compétence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice.

FAITS SAILLANTS ET RECOMMANDATIONS

- Tous les membres, répondant aux critères de sélection, détenant le titre Pl.Fin. et les membres gestionnaires de copropriété, auront été inspectés par l'Ordre au moins une fois au cours des cinq dernières années.
- Plusieurs rencontres de sous-comité, portant sur la Loi 25, ont eu lieu cette année. La permanence de l'Ordre continue les travaux sur l'application de la Loi 25 au sein de l'Ordre.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE COMITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

- Intégrer dans les courriels professionnels un message d'avertissement par rapport à la confidentialité de son contenu *(Code de déontologie des administrateurs agréés, art 36)*.
- Mettre à jour ses coordonnées professionnelles auprès de l'Ordre dans les meilleurs délais *(Code de déontologie des administrateurs agréés, art. 52)*.
- Mentionner les lettres Adm.A. dans tous les documents officiels et les communications écrites, incluant les courriels, le profil LinkedIn et ceux des autres réseaux sociaux *(Code de déontologie des administrateurs agréés, art. 57)*.

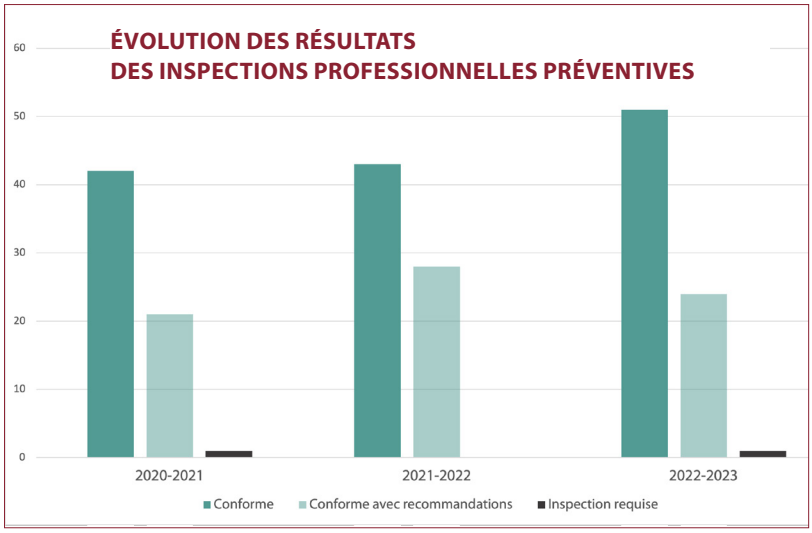

Aucune observation écrite ou verbale d'un membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice.

Trois membres ont fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

Trois membres ont fait l'objet au cours de l'exercice d'une transmission d'informations au bureau du syndic.

RÉPARTITION EN FONCTION DU LIEU OÙ LE MEMBRE EXERCE PRINCIPALEMENT SA PROFESSION	NOMBRE DE MEMBRES DIFFÉRENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION		
À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
01. Bas-Saint-Laurent	0	0	0
02. Saguenay-Lac-Saint-Jean	**1**	0	0
03. Capitale-Nationale	**8**	0	0
04. Mauricie	0	0	0
05. Estrie	**2**	0	0
06. Montréal	**31**	0	0
07. Outaouais	**3**	0	0
08. Abitibi-Témiscamingue	0	0	0
09. Côte-Nord	0	0	0
10. Nord-du-Québec	0	0	0
11. Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	0	0	0
12. Chaudière-Appalaches	**2**	0	0
13. Laval	**6**	0	0
14. Lanaudière	**2**	0	0
15. Laurentides	**6**	0	0
16. Montérégie	**15**	0	0
17. Centre-du-Québec	**1**	0	0
99. Hors-Québec	0	0	0

BUREAU DU SYNDIC

SYNDIC

M^e **Normand Blanchard**, Adm.A. | Temps partiel

SYNDIC ADJOINT

M^e **Jacques Ostiguy**, F.Adm.A., C.M.C., Pl. Fin. | Sur demande

FORMATION DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVE À LEURS FONCTIONS

La formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel a été suivie par le syndic, pendant la période en cours ou antérieurement.

FAITS SAILLANTS ET RECOMMANDATIONS

Le rôle d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public. À cette fin, des responsabilités sont confiées au syndic pour recevoir, directement et confidentiellement, les plaintes du public pour tout ce qui concerne les aspects déontologiques de la pratique des membres de l'Ordre.

Quoique soumis aux directives administratives de l'Ordre, le syndic a une indépendance totale en ce qui concerne la gestion des dossiers sous enquête, le tout conformément à l'article 121.1 du *Code des professions*. Il existe trois types de recours contre un professionnel : les recours disciplinaires, les recours relatifs aux honoraires et les recours judiciaires. Dans certaines circonstances, les trois recours peuvent être exercés simultanément.

Lorsque le syndic a terminé son enquête, il détermine s'il y a lieu de déposer une plainte formelle devant le conseil de discipline de l'Ordre. Si ce dernier ne dépose pas de plainte, il doit l'expliquer par écrit au plaignant. Si le plaignant n'est pas d'accord avec la décision du syndic, il peut contester cette décision devant le comité de révision de l'Ordre.

Le syndic exerce aussi un rôle de conciliateur ou de médiateur, dès lors qu'un client a un différend concernant des honoraires qui lui sont réclamés par un membre de l'Ordre ou lorsque des conflits impliquent les membres à d'autres parties.

DEMANDES D'INFORMATION ET SIGNALEMENTS ADRESSÉS AU BUREAU DU SYNDIC

Les demandes d'informations sont des questions formulées par des membres au regard de la pratique professionnelle ou des questions formulées par des personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre au regard de la pratique d'un professionnel.

Les signalements sont notamment des témoignages de personnes ne s'identifiant pas ou ne souhaitant pas être identifiées portant sur la pratique professionnelle d'un membre de l'Ordre. Les signalements incluent les informations transmises au bureau du syndic par un membre du comité d'inspection professionnelle ou de tout autre comité de l'Ordre s'il ne s'agit pas de demandes d'enquête formelles.

DURANT L'EXERCICE	
Demandes d'informations adressées au bureau du syndic	51
Signalements reçus par le bureau du syndic	9

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	10
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	20
Demandes d'enquête formulées par le public	6
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme	2
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	1
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou un de ses membres	3
Demandes d'enquête formulées par un membre d'un comité de l'Ordre (hors CIP) y compris le C.A. ou par un membre du personnel de l'Ordre	6
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information	2
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	28
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (pour lesquelles une décision a été rendue)	13
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	1
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	2
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	7
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	3
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	17

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Décisions rendues par le bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement.

AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte	13
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	2
Demandes ayant conclu à une absence de manquement	6
Enquêtes fermées suite à un processus de conciliation du syndic	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciarisées envers le professionnel	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	3
Enquêtes autrement fermées	2

ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Au cours de l'exercice, aucune plainte a été portée au conseil de discipline par le bureau du syndic.

AU COURS DE L'EXERCICE 2022-2023

- Aucun membre n'a fait l'objet d'une transmission d'information du bureau du syndic au comité d'inspection professionnelle.
- Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline.
- Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline.
- Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et **une enquête a été rouverte à la suite d'un avis du comité de révision suggérant au syndic de compléter son enquête**. Cette enquête est pendante au 31 mars 2023.
- Aucun syndic ad hoc n'était en activité au cours de l'exercice (aucune nouvelle enquête, ni aucune enquête ni plainte pendante au début de l'exercice).

RÉPRESSION DES INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE DES PROFESSIONS OU À LA LOI CONSTITUANT L'ORDRE, COMMISES PAR UNE PERSONNE QUI N'EST PAS MEMBRE DE L'ORDRE

L'Ordre effectue une veille constante en ce qui a trait à l'utilisation des titres réservés d'administrateur agréé et de conseiller en management certifié ou des abréviations « Adm.A. », « C.Adm. » ou « C.M.C. » par des non membres de l'Ordre. Lorsqu'une utilisation non autorisée du titre ou de l'abréviation est signalée, l'Ordre entre en contact avec l'utilisateur et lui demande de rectifier la situation sous peine de poursuites pénales.

ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE

	NOMBRE
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (sans action ni décision)	0
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (total)	74
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	74
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (total)	74
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites ont été intentées	0
Enquêtes fermées avec actions non judiciaires	74
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre	69
Mises en demeure ou avis formels	3
Transmissions au syndic pour complément d'enquête	2
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuve ou autres raisons)	0
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

POURSUITES PÉNALES RELATIVES AUX INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE

Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été intentée au cours de l'exercice.

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC

PRÉSIDENT
Me **François Alepin**, Adm.A.

SECRÉTAIRE
Me **Sylvie Lavallée**

MEMBRES
Louise Champoux-Paillé, F.Adm.A.
Michel Barbier
(nommé parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions)

FORMATION DES MEMBRES RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Tous les membres du comité de révision des décisions du syndic ont suivi la formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel au cours des périodes précédentes.

MANDAT ET ACTIVITÉS

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent. **Au cours de l'année 2022-2023, le comité de révision a reçu une demande d'avis et a tenu une réunion.**

L'avis suggérait au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte.

La demande d'avis a été présentée après le délai de 30 jours et l'avis a été rendu dans les 90 jours suivant la réception de la demande.

CONSEIL D'ARBITRAGE
Conciliation et arbitrage des comptes

PRÉSIDENT
Michel C. Côté, F.Adm.A.

SECRÉTAIRE
Me **Robert Daignault**, F.Adm.A.

ARBITRE
Me **Jean Marois**, Adm.A.

MANDAT ET ACTIVITÉS

Le mandat du conseil d'arbitrage consiste à étudier et à statuer sur les différends pouvant opposer un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES
Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES
Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

CONSEIL DE DISCIPLINE

PRÉSIDENT

Désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline

SECRÉTAIRE

Me **Sylvie Lavallée**

MEMBRES

Me **J. L. Gilles LeVasseur**, F.Adm.A., F.C.M.C., Pl. Fin.
Me **Jean Morin**, Adm.A.
Me **Cyndie Dubé-Baril**, Adm.A.
Me **François Martin**, Adm.A.
Claude Di Stasio, Adm.A.

Tous les membres ont suivi la formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel, pendant la période en cours ou antérieurement.

MANDAT ET ACTIVITÉS

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée à l'égard d'un administrateur agréé, ou d'une personne qui a été membre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au Code. Il est également saisi de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1 du Code.

Le mandat du conseil consiste à recevoir les plaintes, entendre les arguments des parties, rendre les décisions et imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du Code des professions. S'il y a lieu, il recommande au Conseil d'administration de l'Ordre les mesures appropriées à l'endroit du professionnel.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte et la secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée. Le conseil n'a pas siégé.

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE ADRESSÉES AU C.A.

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU À LA SUITE D'UNE RADIATION OU REQUÊTES EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune requête en inscription au tableau dans le cas d'une radiation ou en reprise du plein droit d'exercice au cours de l'exercice et aucune n'était pendante. Le conseil de discipline n'a donc rendu aucune décision en ce sens au cours de l'exercice.

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

MEMBRES

Raad Jassim, Adm.A.
Line Lacroix, F.Adm.A.
Lise Provost, Adm.A.
Stéphane Slogar, Adm.A.

MANDAT ET ACTIVITÉS

Le mandat du comité de révision des décisions de reconnaissance des équivalences est de revoir, à la demande d'un candidat, toute décision défavorable du Conseil d'administration concernant une demande d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou une demande d'équivalence de formation. Composé de personnes qui ne sont pas membres du Conseil d'administration, le comité examine la demande de révision et rend sa décision qui est finale et sans appel.

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

COMITÉ DE LA FORMATION

PRÉSIDENT

Pierre Lainey, Adm.A., F.C.M.C. *(nommé par l'Ordre)*

MEMBRES

Saidatou Dicko, Adm.A. *(nommée par l'Ordre)*
Michèle Charbonneau *(nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire)*
Nathalie Hivert *(nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire)*
Marie-Claude Riopel *(nommée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec)*

MANDAT ET ACTIVITÉS

Le comité examine les questions relatives à la qualité de la formation des professionnels, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'ordre professionnel, des établissements d'enseignement et du ministre concerné. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice d'une profession.

Le comité a pour fonctions :

- de revoir la pertinence et la qualité de la formation donnant accès au titre Adm.A. à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, et le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration.
- de donner son avis au Conseil d'administration sur les projets touchant à la révision ou à l'élaboration des objectifs ou normes à l'égard de la formation et sur les moyens pouvant favoriser la qualité de la formation, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Durant l'exercice 2022-2023, le comité de la formation s'est réuni 4 fois, les 7 juin, 22 septembre et 15 décembre 2022 et le 18 janvier 2023.

EXAMEN DES PROGRAMMES D'ÉTUDE

Au 31 mars 2023, 86 programmes d'études mènent à un diplôme donnant droit aux permis délivrés par l'Ordre.

En 2022-2023, le comité de la formation a continué la révision majeure des diplômes admissibles au permis d'administrateur agréé, débutée lors de l'exercice précédent. Ce processus a débouché sur la rédaction d'un rapport présenté au C.A. en février 2023. Un avis au C.A. est en cours de rédaction dont le but est de modifier l'article 1.27 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels afin d'y ajouter des nouveaux programmes offerts par les universités depuis 2015, de retrancher ceux qui pourraient ne plus répondre aux critères et de modifier la nomenclature de programmes donnant accès mais ayant changé de dénomination depuis 2015.

Pour l'exercice 2023-2024, le comité de la formation continuera d'exercer une vigie des nouveaux programmes universitaires relatifs à la discipline de l'administration.

COMITÉ D'ADMISSION

PRÉSIDENT
Roger Rénal Petit-Frère, Adm.A.

SECRÉTAIRE
Julie Fouillée, Adm.A. (depuis le 6 février 2023)
Fatima Mahyou-Bouchet (jusqu'au 5 février 2023)

MEMBRES
Frédéric Gaurier, Adm.A., C.M.C.
Gyslaine Samson Saulnier, F.Adm.A.
Louise Sauvageau, Adm.A.

MANDAT ET ACTIVITÉS

Le comité d'admission analyse les demandes d'admission par équivalences ainsi que les demandes de réadmission et émet des recommandations à destination du Conseil d'administration aux fins de la délivrance du permis d'administrateur agréé.

Le comité d'admission s'est réuni à onze reprises et a procédé à six résolutions par courriel au cours de la période, donnant lieu à une session d'admission par mois, soit douze au total.

Une déclaration de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts de la part d'un membre du comité a été enregistrée au cours de l'exercice.

- Analyse des demandes d'admission par équivalence de diplôme sur la base des types de diplômes, nombres de crédits et évaluations comparatives obtenus ;
- Analyse des demandes d'admission par équivalence de formation sur la base de l'expérience professionnelle, des lettres de références et des motivations du demandeur ;
- Analyse des demandes de réadmission ;
- Recommandations au Conseil d'administration en lien avec la reconnaissance des équivalences et la délivrance des permis d'administrateur agréé.

DEMANDES D'ADMISSION PAR ÉQUIVALENCES	Nbr.
Nombre de dossiers analysés par le comité au cours de la période	109
Demandes d'équivalence de diplôme	20
Demandes d'équivalence de formation *dont demandes de réadmission*	89 *1*
Recommandations favorables émises par le comité (acceptation)	108
Recommandations défavorables émises par le comité (refus)	1
Taux d'acceptation final	**99 %**

Le délai moyen de traitement d'une demande d'admission (à partir de la date de réception de la demande complète jusqu'à l'inscription au tableau de l'Ordre) est de 15 jours. Ce chiffre inclut tous les types de demandes confondus (accès direct et équivalences).

RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

	Diplôme ou formation obtenus		
	Au Québec	Hors du Québec (mais au Canada)	Hors du Canada
Nombre de personnes concernées			
Demandes pendantes au 31 mars 2022 (exercice précédent) (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice *(admissions et réadmissions)*	**83**	**2**	**34**
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition*	**75**	**2**	**31**
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle*	0	0	0
Demandes refusées au cours de l'exercice*	**1**	0	0
Demandes pendantes au 31 mars 2023 (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision)	**7**	0	**3**

** Les données ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).*

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

FORMATION DES PERSONNES CHARGÉES D'ÉLABORER OU D'APPLIQUER DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS OU DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Formation suivie lors de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent		
Égalité entre les hommes et les femmes	6	0
Évaluation des qualifications professionnelles	1	5
Gestion de la diversité ethnoculturelle	2	4

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME, DE LA FORMATION AINSI QUE, S'IL Y A LIEU, DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS ET DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Le nombre de permis ainsi délivrés étant restreint, il ne semble pas nécessaire de modifier la procédure en place. Les exigences sont atteintes sans difficulté par les candidats.

NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

RÉFÉRENTIEL OU PROFIL DE COMPÉTENCES OU CADRE DE RÉFÉRENCE

Profil du gestionnaire responsable d'un CHSLD

Les événements dramatiques survenus dans des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) au printemps 2020 ont fait apparaître plusieurs défis à relever, dont l'importance de désigner des gestionnaires de proximité dans chacun de ces établissements du secteur public et du secteur privé.

C'est dans ce contexte que l'Ordre des administrateurs agréés du Québec a pris l'initiative de concevoir un profil énonçant les compétences d'une personne appelée à agir en tant que gestionnaire principal d'un CHSLD, d'une maison des aînés ou d'autres maisons alternatives d'hébergement.

Au delà des compétences professionnelles, le document énonce les principales compétences personnelles et interpersonnelles indispensables requises pour exercer cette profession. Le document est disponible sur le site Internet de l'Ordre.

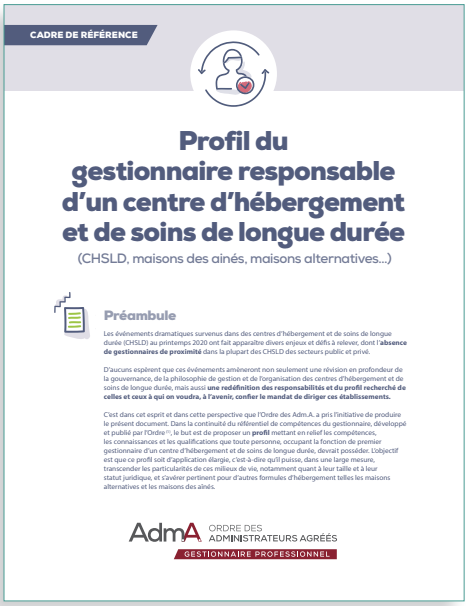
CADRE DE RÉFÉRENCE

Profil du gestionnaire responsable d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée

(CHSLD, maisons des aînés, maisons alternatives...)

Préambule

Les événements dramatiques survenus dans des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) au printemps 2020 ont fait apparaître divers enjeux et défis à relever, dont l'**absence de gestionnaires de proximité** dans la plupart des CHSLD des secteurs public et privé.

D'aucuns espèrent que ces événements amèneront non seulement une révision en profondeur de la gouvernance, de la philosophie de gestion et de l'organisation des centres d'hébergement et de soins de longue durée, mais aussi **une redéfinition des responsabilités et du profil recherché de celles et ceux à qui on voudra, à l'avenir, confier le mandat de diriger ces établissements.**

C'est dans cet esprit et dans cette perspective que l'Ordre des Adm.A. a pris l'initiative de produire le présent document. Dans la continuité du référentiel de compétences du gestionnaire, développé et publié par l'Ordre[1], le but est de proposer un **profil** mettant en relief les compétences, les connaissances et les qualifications que toute personne, occupant la fonction de premier gestionnaire d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée, devrait posséder. L'objectif est que ce profil soit d'application élargie, c'est-à-dire qu'il puisse, dans une large mesure, transcender les particularités de ces milieux de vie, notamment quant à leur taille et à leur statut juridique, et s'avérer pertinent pour d'autres formules d'hébergement telles les maisons alternatives et les maisons des aînés.

AdmA ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS

GESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS

Modification réglementaire

Au cours de l'exercice, un projet de Règlement modifiant le *Code de déontologie des administrateurs agréés* a été élaboré. Ce projet visait principalement à se conformer aux exigences de la Loi 11 adoptée en 2018, soit :

- Intégrer un article prévoyant l'obligation pour les membres de dénoncer au syndic les actes illicites commis par un autre professionnel.
- Intégrer un article prévoyant expressément que tout acte de collusion et/ou de corruption est interdit.

Ce projet a fait l'objet d'une adoption de principe par le Conseil d'administration en juin 2022 puis a fait l'objet d'une analyse et de commentaires par l'Office des professions du Québec (OPQ). Au 31 mars 2023, l'Ordre en était à finaliser certaines modifications en collaboration avec l'OPQ avant de pouvoir procéder à la consultation de ses membres, en vue de son adoption finale par le C.A.

Mentorat AdmA

Le mentorat est un moyen de développement et d'apprentissage basé sur une relation interpersonnelle volontaire, gratuite et confidentielle.

Il permet à un membre de bénéficier d'un contact privilégié avec une personne ressource d'expérience qui favorisera son développement professionnel et le guidera dans les compétences à acquérir et les objectifs à atteindre.

Les dyades de mentorat sont formées à la demande selon les adéquations possibles mentor/mentoré.

Trois dyades de mentorat ont évolué sur la période.

RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET COMMUNICATIONS

Les membres Adm.A. exercent leur profession dans de nombreux secteurs économiques et sociaux du Québec et l'Ordre assure son rôle sociétal en veillant à promouvoir une pratique responsable de la gestion et de la gouvernance.

En mars 2023, le président de l'Ordre et la directrice générale ont eu une rencontre à distance avec Sophia Déry, conseillère politique de la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés du MSSS, afin de lui présenter le *Profil du gestionnaire responsable d'un CHSLD*. Ils étaient accompagnés par une membre de l'Ordre, experte du secteur, et par un professionnel des relations publiques.

En janvier 2023, l'Ordre a lancé une formation destinée à accompagner les gestionnaires et les administrateurs dans le processus d'intervention liée à une plainte en matière de harcèlement, au sein de leur organisation ou de leur conseil d'administration. Des outils supplémentaires ont été développés en parallèle et le tout a été subventionné par la CNESST. Cette formation vient en complément de deux autres formations axées sur la prévention du harcèlement en milieu de travail (gestionnaires) et au sein des conseils d'administration (administrateurs).

La directrice générale a participé à plusieurs rencontres et événements du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) :

- 24 mars 2023 : Assemblée des membres du CIQ.
- 13 mars 2023 : Forum des directeurs généraux du CIQ.
- 10 février 2023 : Assemblée des membres du CIQ.

Six communiqués ont été diffusés au public au cours de l'exercice

30 janvier 2023	Lancement de la formation « Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement ».
23 janvier 2023	Prise de fonction de Me Nathalie Parent, Adm.A., directrice générale de l'Ordre des Adm.A.
17 novembre 2022	Congrès Gestion - La posture du gestionnaire - Trouver l'équilibre parfait.
15 novembre 2022	Nomination de Me Nathalie Parent, Adm.A., directrice générale de l'Ordre des Adm.A.
1er août 2022	Départ de Francine Sabourin, Adm.A., directrice générale de l'Ordre.
17 juin 2022	L'Ordre des Adm.A. se réjouit des recommandations du Rapport Savoie pour le Plan Santé.

LOBBYISME

Durant l'exercice financier 2022-2023, quatre mandats de lobbyisme étaient actifs :

- Sensibiliser le ministre responsable pour que la fonction de gestionnaire de résidences pour personnes âgées soit réservée aux membres de l'Ordre des administrateurs agréés.
- Sensibiliser les autorités à l'intérêt de valoriser les détenteurs du titre C.M.C. lors des appels d'offres pour des contrats publics.
- Sensibiliser les ministres responsables à l'intérêt de réserver le titre de fiscaliste ou de conseiller fiscal aux membres de l'Ordre des administrateurs agréés.
- Sensibiliser les ministres responsables à l'importance d'encadrer la fonction de gestionnaire de copropriété en attribuant un acte réservé aux administrateurs agréés en vue de mieux protéger le public.

Les personnes agissant à titre de lobbyistes sont :

- Me Alexandre Bellemare, CPA, Adm.A., président du C.A. de l'Ordre.
- Me Nathalie Parent, Adm.A., directrice générale de l'Ordre (depuis le 9 janvier 2023).
- Francine Sabourin, Adm.A., directrice générale de l'Ordre (jusqu'au 23 août 2022).
- Me Elise Thériault, conseillère juridique de l'Ordre.

Plus de détails sur ces mandats de lobbyisme sont accessibles en consultant le registre des lobbyistes du Québec.

BALADO PROFESSION GESTIONNAIRE

Seize épisodes ont été diffusés au cours de l'exercice.

- 22 070 écoutes cumulées pendant la période.
- Dernier épisode de l'exercice : *Relations interpersonnelles et saine collaboration au travail,* 12e épisode de la saison 5, diffusé le 15 mars 2023.

PLATEFORMES DE MÉDIAS SOCIAUX GÉRÉES PAR L'ORDRE

L'Ordre publie régulièrement du contenu original ou partage des informations en lien avec la gestion, la gouvernance, le conseil en management et l'éthique sur les plateformes suivantes :

	NOMBRE D'ABONNÉS
LinkedIn	11 190
Facebook	2 055

	NOMBRE D'ABONNÉS
X (Twitter)	760
Instagram	254

PUBLICITÉ

L'Ordre a eu recours à plusieurs campagnes de publicité sur le réseau social LinkedIn au cours de l'exercice 22-23.

CAMPAGNE	MEDIUM	IMPRESSIONS
Notoriété - Plus que des gestionnaires	Visuel	270 938
Notoriété - Gestionnaire professionnel ; vivre la gestion avec...	Visuel	479 994
Notoriété - L'Ordre est fait pour vous	Visuel	52 028
Activité - 5à7 Montréal de septembre 2022	Visuel	18 521
Développement professionnel - Congrès Gestion 2022	Visuel	189 476
Formation - Éthique du gestionnaire	Visuel	56 158
Formation - Les conseils d'administration face au harcèlement	Visuel	45 928
Formation - L'intervention en cas de harcèlement	Visuel	77 596

Campagne **Plus que des gestionnaires**

COMMUNICATIONS ET ENVOIS DE COURRIELS AUX MEMBRES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a effectué, exclusivement par courriel, les envois suivants à ses membres :

OBJET	NOMBRE	MEMBRES DESTINATAIRES
Bulletin Flash	**19** envois	Membres qui souhaitent les recevoir
Activités, offres de formations et congrès	**54** envois	Membres qui souhaitent les recevoir
Offres d'emploi	**18** envois	Membres qui souhaitent les recevoir
Communiqués	**2** envois	Ensemble des membres
Élections	**1** envoi	Membres concernés
Sondages et consultations	**1** envoi	Membres concernés
Formation continue obligatoire	**9** envois	Membres concernés
Renouvellement	**28** envois	Ensemble des membres, puis membres concernés pour les rappels
Radiations et démissions	**2** envois	Membres concernés
AGA	**2** envois	Ensemble des membres
Recrutement	**5** envois	Membres concernés
Autres envois (vœux de fin d'année, etc.)	**2** envois	Membres qui souhaitent les recevoir

SITE INTERNET ET MICROSITES

Le site Internet de l'Ordre (**adma.qc.ca**) est mis à jour régulièrement et les membres peuvent y trouver l'essentiel des informations liées à leur pratique professionnelle.

Le microsite **formationgestionquebec.com** présente quatre formations gratuites destinées aux gestionnaires professionnels et aux cadres du Québec :

- Éthique et déontologie du gestionnaire en contexte québécois.
- La prévention du harcèlement au travail.
- Les conseils d'administration face au harcèlement.
- Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement.

Le microsite **deveniradma.com** présente les parcours et conditions d'admission à l'Ordre, pour l'obtention du titre Adm.A.

Le microsite **devenircmc.com** présente les parcours et conditions d'admission à l'Ordre, pour l'obtention du titre C.M.C.

Le microsite **congresgestion.com** présente le programme du congrès annuel de l'Ordre. Il est mis à jour à chaque édition.

FORMATION CONTINUE

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres. La formation continue vise le maintien et l'approfondissement des compétences professionnelles. Selon le *Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés*, sont admissibles toutes les formations en lien avec les compétences fonctionnelles (gestion, gouvernance, marketing, vente, finance, ressources humaines, etc.), les compétences clés (développement du leadership, de la stratégie, capacité à déléguer et gérer une équipe, etc.) et les compétences personnelles et relationnelles. Enfin, les formations en rapport avec l'emploi ou l'expertise professionnelle peuvent également être reconnues.

L'Ordre possède également une directive sur la formation continue pour ses membres portant le titre de planificateur financier (Pl. Fin.).

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes (universités, entreprises, autres ordres professionnels, autres organismes de formation).

ACTIVITÉS RELATIVES À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE

La septième période de référence, débutée le 1er avril 2021, a pris fin le 31 mars 2023. L'administrateur agréé doit, à moins d'en être dispensé, cumuler un minimum de quarante heures de formation continue, par période de référence de deux ans.

DISPENSES	Nombre
Demandes reçues au cours de l'exercice	8
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	8
Demandes refusées au cours de l'exercice	0
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	0

SANCTIONS DÉCOULANT DU DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT*	Membres concernés
Radiation du tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	0

* Les données concernant la période de référence 2021-2023 seront publiées dans le rapport annuel 2023-2024.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL - OFFRE DE FORMATIONS

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, l'Ordre a offert un programme de développement professionnel varié pour soutenir ses membres dans l'amélioration de leurs compétences et les aider à remplir leurs obligations de formation continue.

- **Un congrès annuel hybride**
- **Sept ateliers pour conseillers en management**
- **Six ateliers pour gestionnaires**
- **Trois ateliers pour administrateurs**
- **Un atelier en gestion financière**
- **Sept formations admissibles au cheminement C.M.C.**
- **Sept nouvelles formations en ligne préenregistrées**

WEBINAIRE
GESTIONNAIRE PROFESSIONNEL

14 heures
de formations gratuites

	DURÉE	PARTICIPANTS	NON MEMBRES
Webinaires en direct			
La gestion inclusive : faire de la diversité une valeur ajoutée	3	110	14
La gestion appliquée au milieu de la santé	3	64	10
Évènement consultation – Être à l'avant-garde du conseil	3	76	5
La Loi 25 entre en vigueur en septembre 23 : êtes-vous prêts ?	1	195	18
La gouvernance de demain	3	202	21
Formations asynchrones			
La prévention du harcèlement au travail	1	155	80
Les conseils d'administration face au harcèlement	1	279	166
Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement	1	73	11

FORMATIONS EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

OFFERTES PAR L'ORDRE | OPTIONNELLES

TITRE DES FORMATIONS	FORMAT	DURÉE	NBR. DE MEMBRES
Éthique dans les jeux de pouvoir	En ligne | Préenregistrée	1	4
Éthique et déontologie du gestionnaire en contexte québécois	En ligne | Préenregistrée	1	100
Éthique et déontologie professionnelle	En ligne | Préenregistrée	1	4
Éthique et déontologie professionnelle pour les membres en pratique privée	En ligne | Préenregistrée	1,5	2
Sept travaux pour devenir une organisation éthique	En ligne | Préenregistrée	1	2
Comportement éthique : les meilleures pratiques des conseillers en management	En ligne | 3 dates	6	23

Les durées sont exprimées en heures

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars et des montants prévus de la garantie selon les moyens de garantie suivants :

MOYENS DE GARANTIE	Nombre de membres	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite **par l'Ordre** (régime collectif)	1914	1 000 000 $	2 000 000 $
Assurance de la responsabilité professionnelle complémentaire	133	1 000 000 $	1 000 000 $
	50	2 000 000 $	2 000 000 $
	25	5 000 000 $	5 000 000 $
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite **par le membre** (régime individuel)	0	-	-
Dispenses (exemptions)	29	-	-

RÉCLAMATIONS FORMULÉES CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DE LEUR ASSUREUR

AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité	2
Membres concernés par ces réclamations	2

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU CIP OU AU BUREAU DU SYNDIC

Au regard des déclarations de sinistres, état des membres ayant fait l'objet d'une information, et ce distinctement, au comité d'inspection professionnelle (CIP) ou au bureau du syndic de la part du comité ou des personnes responsables d'étudier la nature des demandes de réclamations.

AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au CIP	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au syndic	0

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
Membres exerçant au sein d'une société

MOYENS DE GARANTIE	Nombre de membres	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE – Par sinistre	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE – Pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite **par le membre**	107*	1 000 000 $	1 000 000 $
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite **par la société couvrant le membre**	0	-	-

* *L'Ordre ne détient pas de données pour les membres assurés avec un autre assureur que celui de l'Ordre.*

FONDS D'INDEMNISATION

Le Règlement sur le Fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec prévoit que le Fonds est maintenu à un montant de 100 000 $.

MONTANT MAXIMAL QUE LE FONDS D'INDEMNISATION PEUT VERSER

à un réclamant par rapport à un même membre	100 000 $
à l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre	100 000 $

RÉCLAMATIONS AU FONDS D'INDEMNISATION

	NBR. DE RÉCLAMATIONS	NBR. DE MEMBRES
Réclamations pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0	0
Réclamations reçues au cours de l'exercice	0	0
Réclamations pendantes à la fin de l'exercice	0	0

MONTANT DES RÉCLAMATIONS ET DU MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES

AU COURS DE L'EXERCICE	MONTANT TOTAL ($)
Réclamations reçues	0
Indemnités versées aux réclamations acceptées en totalité	0
Réclamations acceptées en partie	0
Indemnités versées aux réclamations acceptées en partie	0
Réclamations refusées	0

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

	NOMBRE
Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2022 (exercice précédent)	**1 834**
+ Nouveaux membres inscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (total)	**301**
Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française	3
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaires délivrés en vertu du Code des professions	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis spéciaux délivrés	0
Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	158
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total) • de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec • de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada • de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	114 90 2 22
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	26
+ Membres réinscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars 2022 à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars 2021 (exercice précédent)	**28**
- Membres radiés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars 2022	**76**
- Membres retirés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total) • à la suite d'un décès • à la suite d'un retrait volontaire (congé parental, sabbatique, études, démission, retraite)	**144** 2* 142
= Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total)	**1 943**

* *un membre décédé pendant la période et une membre décédée au cours de la période précédente ; décès dont l'Ordre n'a eu connaissance qu'en juillet 2022.*

RÉPARTITION DES MEMBRES

PAR TYPES DE PERMIS DÉTENUS

	NOMBRE
Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2022 titulaires d'un :	
permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française	**3**
permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française	0
permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
permis temporaire délivré en vertu du Code des professions	0
permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
permis restrictif temporaire délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
permis spécial	0
permis dit régulier	**1 940**

SELON LE TITRE COMPLÉMENTAIRE

	NOMBRE	COTISATION ANNUELLE SUPPLÉMENTAIRE
Titre complémentaire		
Conseiller en management certifié (C.M.C.)	134	125 $
Candidat C.M.C.	43	125 $
Planificateur financier (Pl. Fin.)	55	125 $

EXERCICE AU SEIN DE SOCIÉTÉS

	NOMBRE
Déclarations à l'Ordre au cours de l'exercice	
Sociétés par actions (SPA), nouvelles ou anciennes	169
Membres* de l'Ordre actionnaires dans les SPA	172
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL), nouvelles ou anciennes	5
Membres* de l'Ordre associés dans les SENCRL	8

** Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou engagé sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire non-membre de l'Ordre.*

RÉPARTITION DES MEMBRES

SELON LA CLASSE ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

	NOMBRE	COTISATION ANNUELLE
Classe de membres établie aux fins de la cotisation		
Régulier	1 376	775 $
Cotisation tarif réduit	80	310 $
Nouvel arrivant année 1	25	194 $
Nouvel arrivant année 2	11	388 $
Nouvel arrivant année 3	11	582 $
Nouveau diplômé année 1	83	194 $
Nouveau diplômé année 2	85	388 $
Nouveau diplômé année 3	58	582 $
Professeur	41	310 $
Retraité	141	194 $
À vie	32	0 $

Le montant de la cotisation est modulé selon la date d'admission des nouveaux membres.

SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

		PROGRESSION	NOMBRE
01	Bas-Saint-Laurent	↓	14
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	↓	43
03	Capitale-Nationale	↑	241
04	Mauricie	↓	36
05	Estrie	↑	70
06	Montréal	↑	823
07	Outaouais	↓	50
08	Abitibi-Témiscamingue	↑	13
09	Côte-Nord	↑	16
10	Nord-du-Québec	=	4
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	=	8
12	Chaudière-Appalaches	↓	49
13	Laval	↑	100
14	Lanaudière	↑	67
15	Laurentides	=	73
16	Montérégie	↑	249
17	Centre-du-Québec	↑	17
99	Hors du Québec	↓	70

SELON LE GENRE

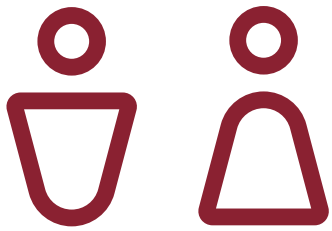

1244
64 %
HOMMES

699
36 %
FEMMES

ÉTUDIANTS AFFILIÉS
(NON INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE)

1069

ÉTATS FINANCIERS

38 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

40 Résultats
41 Évolution de l'actif net
42 Bilan
43 Flux de trésorerie
44 Notes complémentaires

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de l'Ordre des administateurs agréés du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC (ci-après « l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après « les NCOSBL »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction et aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

• nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

• nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

• nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

• nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

• nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Blain, Joyal, Charbonneau [1]

Sainte-Julie, le 16 juin 2023

[1] Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A135402

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem-nisation	2023	2022
	$	$	$	$
PRODUITS				
Cotisations des membres	1 108 685	22 307	**1 130 992**	1 053 212
Cotisations multidisciplinaires	21 358	-	**21 358**	14 335
Inscriptions aux activités de formation continue	118 838	-	**118 838**	115 597
Commandites et ristournes	30 838	-	**30 838**	40 190
Droits d'admission	31 113	-	**31 113**	24 722
Autres produits	251	-	**251**	988
Revenus de publicité	16 310	-	**16 310**	8 530
Subventions	147 158	-	**147 158**	130 835
Amendes	1 500	-	**1 500**	-
Intérêts, dividendes et autres revenus de placements	12 049	4 174	**16 223**	7 427
	1 488 100	26 481	**1 514 581**	1 395 836
CHARGES				
Salaires et charges sociales	718 707	-	**718 707**	689 757
Charges locatives	101 057	-	**101 057**	98 805
Honoraires - Consultants	190 462	-	**190 462**	192 972
Honoraires - Professionnels	62 008	-	**62 008**	66 742
Événements	127 102	-	**127 102**	93 938
Frais d'administration	26 024	-	**26 024**	14 409
Déplacements et hébergement	7 380	-	**7 380**	954
Réunions et représentation	12 825	-	**12 825**	9 587
Télécommunications	6 408	-	**6 408**	7 802
Assurances	2 224	-	**2 224**	1 989
Réseau, location et entretien d'équipements	19 282	-	**19 282**	20 686
Abonnements et cotisations	7 162	-	**7 162**	4 352
Frais reliés aux activités de formation	21 875	-	**21 875**	24 224
Fournitures de bureau et papeterie	7 019	-	**7 019**	17 249
Poste et messagerie	1 912	-	**1 912**	6 408
Impression et reproduction	6 718	-	**6 718**	3 070
Créances recouvrées	(4 184)	-	**(4 184)**	-
Formation du personnel et des inspecteurs	5 421	-	**5 421**	7 480
Honoraires - Inspecteurs	600	-	**600**	300
Intérêts et frais bancaires	36 527	-	**36 527**	32 372
Amortissement des immobilisations corporelles	20 203	-	**20 203**	20 890
Amortissement des actifs incorporels	1 087	-	**1 087**	1 088
	1 377 819	-	**1 377 819**	1 315 074
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	110 281	26 481	**136 762**	80 762
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS	-	(10 339)	**(10 339)**	(6 028)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	110 281	16 142	**126 423**	74 734

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem-nisation	2023	2022
	$	$	**$**	$
SOLDE AU DÉBUT	154 920	181 892	**336 812**	262 078
Excédent des produits sur les charges	110 281	16 142	**126 423**	74 734
SOLDE À LA FIN	265 201	198 034	**463 235**	336 812

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2023

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem-nisation	2023	2022
	$	$	$	$
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	603 336	-	**603 336**	534 756
Placements (note 3)	750 000	-	**750 000**	700 000
Débiteurs	45 488	-	**45 488**	21 222
Subventions à recevoir	9 548	-	**9 548**	17 500
Frais payés d'avance	6 885	-	**6 885**	5 024
	1 415 257	-	**1 415 257**	1 278 502
Parts de fonds mutuels	-	198 034	**198 034**	182 281
Immobilisations corporelles (note 4)	50 746	-	**50 746**	70 949
Actifs incorporels	2 711	-	**2 711**	3 798
	1 468 714	198 034	**1 666 748**	1 535 530
PASSIF				
Court terme				
Créditeurs (note 6)	227 073	-	**227 073**	230 207
Apports reportés	-		**-**	4 790
Portion court terme des avantages incitatifs reportés	16 137	-	**16 137**	15 552
Produits perçus d'avance	931 995	-	**931 995**	902 610
	1 175 205	-	**1 175 205**	1 153 159
Avantages incitatifs reportés	28 308	-	**28 308**	45 559
	1 203 513	-	**1 203 513**	1 198 718
ACTIF NET				
Actif net affecté au fonds d'indemnisation	-	198 034	**198 034**	181 892
Actif net non affecté	265 201	-	**265 201**	154 920
	265 201	198 034	**463 235**	336 812
	1 468 714	198 034	**1 666 748**	1 535 530

Pour le conseil d'administration,

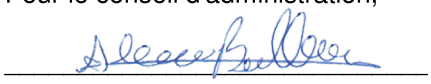

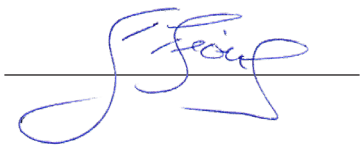

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	$	$
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**126 423**	74 734
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissements	**21 290**	21 978
Variation de la juste valeur des placements	**10 339**	6 028
Variation des avantages incitatifs reportés	**(16 666)**	(13 832)
	141 386	88 908
Variation nette des éléments hors caisse (note 7)	**3 286**	26 726
	144 672	115 634
INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	**(750 000)**	(700 000)
Encaissement de placements	**700 000**	600 000
Acquisition de parts de fonds mutuels	**(26 092)**	(20 634)
	(76 092)	(120 634)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**68 580**	(5 000)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**534 756**	539 756
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**603 336**	534 756

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (l'«Ordre») est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu du Code des professions du Québec c.C-26, et est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'administrer les fonds suivants : le Fonds d'administration générale et le Fonds d'indemnisation.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds
L'Ordre applique la méthode de la comptabilité par fonds selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités et leurs objectifs respectifs.

Le Fonds d'administration générale sert aux activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession.

Utilisation d'estimations
La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits
L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les droits d'inscription aux activités de formation continue, les droits d'admission et les revenus de publicité sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Les cotisations, ristournes et autres produits sont constatés à titre de produits au prorata dans l'exercice où ils sont acquis. La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à la date où ils sont gagnés.

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers
Évaluation
L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des parts de fonds mutuels qui sont évaluées à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux indiqués ci-dessous.

Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	20 %

Apports reçus sous forme de services
L'Ordre reçoit les services de plusieurs membres bénévoles qui consacrent un nombre important d'heures à œuvrer au sein de plusieurs comités. Ces membres n'offrent pas ces services contre rémunération. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Actifs incorporels
Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

Numérisation	10 ans

Avantages incitatifs relatifs à un bail
Les avantages incitatifs reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et sont portés en diminution du loyer.

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

3- PLACEMENTS

	2023	2022
	$	$
Dépôt à terme, 0,54 %	**-**	200 000
Dépôt à terme, 2,20 %	**-**	200 000
Dépôt à terme, 1,88 %	**-**	300 000
Dépôt à terme, 4,55 %, échéant en octobre 2023	**100 000**	-
Dépôt à terme, 2,00 %, échéant en octobre 2023	**200 000**	-
Dépôt à terme, 4,60 %, échéant en février 2024	**200 000**	-
Dépôt à terme, 4,25 %, échéant en février 2024	**100 000**	-
Dépôt à terme, 4,25 %, échéant en mars 2024	**150 000**	-
	750 000	700 000

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	**2023 Valeur nette**	2022 Valeur nette
	$	$	**$**	$
Améliorations locatives	179 641	137 848	**41 793**	59 757
Mobilier de bureau	41 242	34 134	**7 108**	8 885
Matériel informatique	39 741	37 896	**1 845**	2 307
	260 624	209 878	**50 746**	70 949

5- EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 120 000 $, garantie par l'universalité des actifs.

6- CRÉDITEURS

	2023	2022
	$	$
Fournisseurs et frais courus	**31 315**	35 714
Salaires	**64 284**	82 020
Taxes de vente	**131 474**	112 473
	227 073	230 207

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

7- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse se résume ainsi :	**2023**	2022
	$	$
Débiteurs	**(24 266)**	16 631
Subventions à recevoir	**7 952**	5 000
Frais payés d'avance	**(1 861)**	(462)
Créditeurs	**(3 134)**	(45 987)
Apports reportés	**(4 790)**	(10 660)
Produits perçus d'avance	**29 385**	62 204
	3 286	26 726

8- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Selon des contrats de service et un bail échéant jusqu'en août 2026, l'Ordre s'est engagé à verser les montants minimums suivants :

	$
2024	174 849
2025	160 921
2026	99 993
2027	1 380
	437 143

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque et concentrations
L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de crédit
Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux débiteurs. L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal ses activités.

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre
Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des parts de fonds mutuels.

ANNEXES NON AUDITÉES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ANNEXES COMPLÉMENTAIRES NON AUDITÉES

50 Annexes non auditées
56 Note A

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

ANNEXES NON AUDITÉES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	$	$
ANNEXE A - PRODUITS PAR ACTIVITÉS		
Cotisations annuelles	**1 135 281**	1 051 277
Cotisations spéciales	**-**	2 650
Admission	**24 175**	20 113
Cours, stages et examens professionnels	**1 700**	2 550
Formation continue	**212 908**	159 847
Discipline	**1 500**	-
Services aux membres	**28 338**	29 940
Vente ou location de biens et services	**16 310**	8 530
Intérêts et revenus de placement	**12 049**	2 473
Subventions	**55 588**	80 660
Autres produits	**251**	17 162
	1 488 100	1 375 202
ANNEXE B - CHARGES PAR ACTIVITÉ		
Admission	**207 175**	180 600
Cours, stages et examens professionnels	**5 104**	4 567
Inspection professionnelle	**37 619**	43 060
Normes professionnelles et soutien à la profession	**76 507**	82 643
Formation continue	**222 593**	184 288
Bureau du syndic	**42 892**	42 839
Comité de révision	**469**	-
Conseil de discipline	**-**	1 670
Gouvernance	**265 268**	229 866
Communications	**236 538**	218 217
Services aux membres	**7 131**	6 936
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	**13 810**	14 361
Autres charges	**262 713**	306 027
	1 377 819	1 315 074

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

ANNEXES NON AUDITÉES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	$	$
ANNEXE C - DÉTAIL DES PRODUITS		
Cotisations annuelles :		
Cotisations tarifs réguliers	**955 541**	874 067
Cotisations tarifs réduits	**139 334**	146 323
Frais multidisciplinaire C.M.C.	**13 858**	6 710
Frais multidisciplinaire Pl. Fin.	**7 500**	7 625
Cotisation CIQ	**13 810**	14 492
Frais de paiements étalés	**5 238**	2 060
	1 135 281	1 051 277
Autres cotisations :		
Différence cotisations spéciales pour résorber le déficit accumulé	**-**	2 650
Admission :		
Frais d'étude de dossier	**24 175**	20 113
Cours, stages et examens professionnels :		
Frais d'examen C.M.C.	**1 700**	2 550
Formation continue :		
Formations en ligne	**21 617**	14 783
Formations en salle	**46 584**	59 367
Inscriptions aux activités - Congrès, colloques	**50 637**	41 446
Commandites aux activités - congrès	**2 500**	10 251
Commandites et subventions aux activités - Congrès	**91 570**	34 000
	212 908	159 847

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

ANNEXES NON AUDITÉES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	$	$
Discipline :		
Amendes versées par des membres	**1 500**	-
Services aux membres :		
Frais d'inscription - Cocktail et réseautage	**1 188**	-
Commandites - Cocktail et réseautage		1 500
Ristournes sur les services achetés par les membres	**-**	-
Partenariats et commandites	**27 150**	28 440
	28 338	29 940
Vente ou location de biens et services :		
Publications d'offres d'emploi et autres	**16 310**	8 530
Intérêts et autres revenus de placement :		
Intérêts et autres revenus de placement	**12 049**	2 473
Subventions :		
Subvention de la Fondation de l'Ordre pour le site Internet et élaboration des fiches de compétences du gestionnaire	**4 790**	660
Subvention de la Fondation de l'Ordre pour la préparation d'un référentiel pour les membres	**-**	10 000
Subvention CNESST pour harcèlement psychologique	**50 798**	70 000
	55 588	80 660
Autres produits :		
Autres produits	**251**	17 162
	1 488 100	1 375 202

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

ANNEXES NON AUDITÉES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	$	$
ANNEXE D - DÉTAIL DES CHARGES		
Admission :		
Frais relatifs à l'admission	**15 631**	9 369
Salaires et charges sociales	**142 956**	116 928
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	**48 588**	54 303
	207 175	180 600
Cours, stages et examens professionnels :		
Honoraires examinateurs	**600**	300
Autres frais relatifs aux examens	**-**	92
Redevances versées sur revenus d'examen	**4 504**	4 175
	5 104	4 567
Inspection professionnelle :		
Salaires et charges sociales	**30 425**	34 790
Frais relatifs inspection professionnelle	**113**	563
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	**7 081**	7 707
	37 619	43 060
Normes professionnelles et soutien à la profession :		
Salaires et charges sociales	**72 176**	71 911
Honoraires et avis juridiques	**-**	5 005
Honoraires consultants (normes professionnelles)	**208**	106
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	**4 123**	5 621
	76 507	82 643
Formation continue :		
Salaires et charges sociales	**90 236**	88 160
Honoraires consultants	**30 877**	25 948
Audiovisuel	**36 694**	25 200
Frais reliés aux activités de formation	**43 695**	26 786
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	**21 091**	18 194
	222 593	184 288

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

ANNEXES NON AUDITÉES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	$	$
Bureau du syndic :		
Salaires et charges sociales	**37 599**	35 068
Honoraires et avis juridiques	**-**	2 733
Divers	**600**	442
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	**4 693**	4 596
	42 892	42 839
Comité de révision:		
Autres frais	**469**	-
Conseil de discipline :		
Autres frais	**-**	1 670
Gouvernance :		
Salaires et charges sociales	**210 452**	186 033
Frais de réunion	**4 070**	3 146
Frais de déplacement et d'hébergement	**4 085**	109
Assurances responsabilité des administrateurs	**813**	750
Assemblée générale annuelle	**6 820**	4 518
Honoraires d'audit	**14 575**	13 200
Dépenses de formation - Gouvernance	**-**	800
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	**24 453**	21 310
	265 268	229 866
Communications :		
Salaires et charges sociales	**78 343**	77 114
Honoraires consultant - Site Internet et intranet	**104 808**	92 754
Publicité	**40 019**	32 282
Impression et reprodution	**-**	2 410
Frais campagne de recrutement et autres	**6 731**	4 437
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	**6 637**	9 220
	236 538	218 217

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

ANNEXES NON AUDITÉES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	$	$
Services aux membres :		
Salaires et charges sociales	**1 218**	5 349
Frais liés aux activités de réseau	**5 373**	130
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	**540**	1 457
	7 131	6 936
Contribution au CIQ :		
Contribution au CIQ	**13 810**	14 361
Autres charges :		
Salaires et charges sociales	**55 304**	74 404
Honoraires consultants	**111 650**	140 544
Fournitures de bureau et équipement informatique	**7 843**	23 057
Frais de réunion	**3 587**	937
Assurances	**1 411**	1 239
Location et entretien	**18 692**	19 495
Logiciels et site Internet	**2 110**	-
Intérêts, frais bancaires et services	**4 155**	3 144
Intérêts sur dettes à long terme	**-**	-
Divers	**15 028**	9 015
Amortissement	**21 289**	21 978
Quote-part des frais généraux (Annexe E)	**21 644**	12 214
	262 713	306 027
	1 377 819	1 315 074

ANNEXE E - FRAIS GÉNÉRAUX RÉPARTIS (Note A)

Formation du personnel	**5 421**	6 680
Frais de carte de crédit	**32 373**	29 137
Charges locatives	**101 056**	98 805
	138 850	134 622

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

ANNEXES NON AUDITÉES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

Note A

Les charges de l'Ordre sont présentées par activités conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel tel qu'il est exigé par l'Office des professions du Québec. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des honoraires et d'autres charges directement rattachées à l'activité.

Les frais généraux, c'est-à-dire les charges de fonctionnement générales communes, sont ventilés dans les activités selon une clé de répartition basée sur l'utilisation de ces frais proportionnellement au nombre d'heures consacrés et l'espace occupé par une fonction. ■

© OAAQ 2023

RAPPORT ANNUEL
2022-2023

PRODUCTION
Direction générale
Ordre des administrateurs agréés du Québec

IMPRESSION
Industries Poly Inc.

PUBLICATION
Ordre des administrateurs agréés du Québec
1050, Côte du Beaver Hall, Bureau 360
Montréal (Québec) H2Z 0A5
Tél. : 514-499-0880 ou 1 800 465-0880
adma.qc.ca

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2023
Bibliothèque et Archives nationales
du Canada, 2023
ISBN 978-2-923427-23-2

AdmA ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS

GESTIONNAIRE PROFESSIONNEL